

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 11353

présenté par

M. Brun, Mme Anthoine, Mme Beauvais, Mme Brenier, M. Cattin, M. Cherpion, M. Leclerc,
M. Reiss, M. Saddier, Mme Trastour-Isnart, M. Vatin, M. Viry, M. Descoeur, M. Dive, M. Pierre-
Henri Dumont et M. de Ganay

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, après le mot :

« minimum »,

insérer les mots :

« tenant compte de la pénibilité des emplois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est donc important de rappeler dès cet article 1^{er} que la réforme doit tenir compte de la pénibilité des emplois occupés.